



SERVICE D'APPUI RESSOURCES HUMAINES AUX TPE / PME PARISIENNES

SESSION D'INFORMATION

**COMMERCES ET SERVICES CULTURELS INDEPENDANTS :
UNE AIDE FINANCIERE POUR REALISER DES TRAVAUX
D'ACCESSIBILITE ET / OU D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE
DANS VOTRE LOCAL PROFESSIONNEL**

En partenariat avec la Ville de Paris

28 juin 2023
VISIO-CONFERENCE





COMMERCES ET SERVICES CULTURELS INDEPENDANTS : UNE AIDE FINANCIERE POUR REALISER DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE ET / OU D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DANS VOTRE LOCAL PROFESSIONNEL



Nathalie ROUX, Responsable du pôle mutations économiques
Banouna SAM, Chargée de projet SARH



PROGRAMME

Hélène RAMBERT, Adjointe à la cheffe du bureau du commerce et des recherches immobilières

- Les enjeux de l'appel à projets
- Les types de projets attendus
- Les critères de sélection des projets
- Les modalités pratiques de dépôt de votre projet





Vos contacts

Nathalie Roux

nathalie.roux@epec.paris

07 56 00 94 37

Banouna Sam

banouna.sam@epec.paris

07 56 19 86 10



Pour les dirigeants de TPE / PME parisiennes

- En particulier de **moins de 50 salariés**

En particulier, dans les secteurs :

- du Commerce de détail indépendant
- de l'Hôtellerie-Restoration

mais sans exclusive

Qui ont **besoin d'un conseil de premier niveau** pour gérer les conséquences de l'évolution de l'activité dans le contexte de la crise sanitaire / ukrainienne et accéder aux aides mises en place par les pouvoirs publics, pour recruter, former, gérer les salariés au quotidien (mobilité interne et externe), mieux connaître les obligations légales en matière de droit du travail...

Nous proposons :

- Un **conseil personnalisé** par téléphone, en rendez-vous individuel sur site ou dans l'entreprise
- Une **mise en relation avec des professionnels du territoire parisien, régional, national** pour répondre à des questions spécifiques
- Des **sessions d'information en visio-conférence** pour partager ses interrogations et se professionnaliser à distance, des **ateliers pratiques** en petit groupe pour travailler une thématique avec un expert
- Des **ressources** en ligne : www.epec.paris - [Nos sessions d'information](#) et une Lettre d'information mensuelle

Labellisé par l'Etat

GRATUIT



Hélène RAMBERT

Adjointe à la cheffe du bureau du commerce
et des recherches immobilières



Présentation du 28/06/2023

Présentation de l'appel à projets - Sommaire

01 Rappels : le
cadre de la
démarche

02 Règlement et
conditions

03 Critères et
calendrier

01

Rappel : le cadre de
la démarche

01 - Le cadre de la démarche

La Ville de Paris favorise depuis 20 ans l'attractivité, la diversité et la vitalité de ces commerces, auxquels les Parisiens sont attachés.

Depuis 2017, près d'une dizaine d'AAP de ce genre (environ 600 lauréats) ont été conduits par la *Direction Attractivité Emploi* de la Ville de Paris.

A un an des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, cet appel à projets, qui s'adresse aux **commerçants et acteurs économiques culturels indépendants et de proximité**, vise à les aider à **réaliser des travaux** d'accessibilité universelle **et/ou** à favoriser leur transition énergétique.



Etat actuel



Etat projeté



02

Règlement et
conditions

02 - Rappel des modalités de l'Appel à Projets : les critères d'éligibilité

Éligibilité des candidatures :

Les possibles candidats à l'appel à projets sont: **acteurs économiques parisiens indépendants relevant du secteur « commerce culturel », déjà existants et ayant un ou plusieurs locaux dans Paris, quel que soit leur statut juridique.**



Pour être éligibles, les structures candidates doivent répondre aux critères suivants :

- * avoir de 0 à 50 salariés,
- * avoir une activité qui a démarré avant le 1er février 2023,
- * ne pas être en liquidation judiciaire au 1er mars 2023.

02 - Rappel des modalités de l'Appel à Projets : les types de projets attendus

Peuvent être éligibles les projets immobiliers concourant à :

Permettre une mise aux normes en matière d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, à mobilité réduite, et plus généralement proposer un accueil universel et inclusif de tous les publics (nourrissons, jeunes enfants, femmes enceintes, personnes âgées), grâce au réaménagement des espaces et à l'installation d'équipements pérennes.

ET/ OU

Des objectifs environnementaux et de développement durable, en particulier en matière de performance énergétique.

Les dépenses peuvent être prises en compte de manière rétroactive jusqu'au 1^{er} janvier 2023

02 - Exemples de projets attendus

Volet 1 : à titre d'illustration, les projets auront pour objet d'améliorer les conditions d'accès, les circulations et la lisibilité des différentes fonctionnalités offertes, la qualité de l'éclairage, le confort d'utilisation des installations à disposition du public et du personnel, et notamment des bureaux, espaces communs, d'améliorer les conditions de travail du personnel (monte-charge, ...), de proposer une signalétique durable et inclusive, etc.

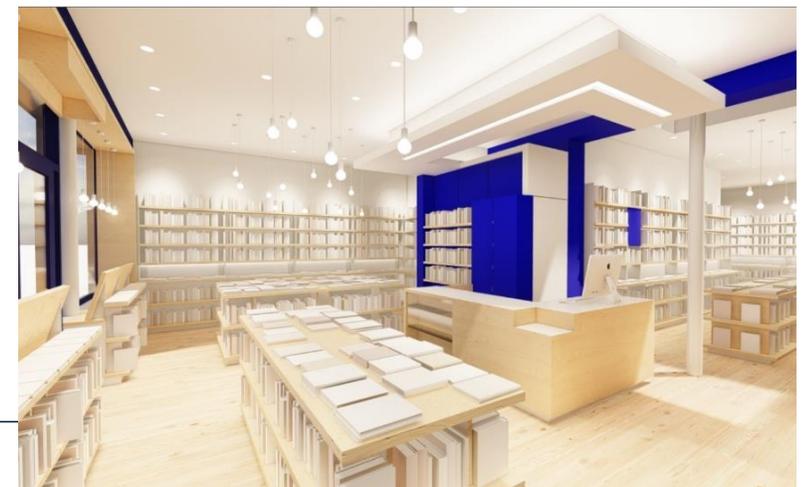
Volet 2 : à titre d'illustration, les projets pourront avoir pour objet d'investir dans des systèmes d'isolation thermique et phonique, un changement de façades, l'installation d'éclairage moins énergivores, de pompes à chaleur, des systèmes de climatisation écologiques, ou encore de baisser la chaleur dans les locaux commerciaux par l'installation de stores extérieurs, de réduire la consommation énergétique grâce à l'installation de revêtements et matériaux adaptés, etc...



Etat actuel



Etat projeté



03

Critères de sélection et calendrier

03 - Critères de sélection des dossiers

Sur la **base de l'étude des dossiers de candidature**, la Ville pourra attribuer une aide pouvant aller jusqu'à 20 000 € maximum par lauréat et qui représentera au maximum 80% des investissements (HT) présentés par les candidats.

Le dossier de candidature devra comporter :

- 1/ le formulaire de réponse en ligne disponible [ici](#) dûment complété,
- 2/ le dossier accompagné d'éléments chiffrés (devis, budget simplifié,...) pouvant comporter :
tous éléments permettant la bonne compréhension du projet (description détaillée, plans, photos, comparatifs avant / après...) (cf. article 3) ;
le budget prévisionnel joint en annexe du formulaire de réponse en ligne, dûment complété
tout élément permettant d'apprécier l'impact en matière de transition écologique et/ou de mise en accessibilité universelle.
- 3/ l'extrait KBIS ou équivalent,
- 4/ les 3 dernières liasses fiscales et le compte prévisionnel de l'exercice en cours,
- 5/ le RIB de la structure, dont le nom et l'adresse correspondent strictement à la structure ayant fait acte de candidature.

03 - Critères de sélection des dossiers

Les dossiers remis par les candidats sont analysés par un jury et classés selon les critères non hiérarchisés suivants :

- La cohérence globale et la qualité du projet,
- L'impact en matière de transition écologique et/ou de mise en accessibilité par des travaux, aménagements, installations d'équipements pérennes,
- La valeur ajoutée du projet vis-à-vis de l'existant, sa capacité à générer des flux de public supplémentaires et à bénéficier à la dynamique du quartier,
- Le modèle économique du projet, son équilibre et sa viabilité dans le temps,
- La situation financière du candidat, la viabilité économique de l'entreprise et son potentiel de développement.

03 - Calendrier

Les porteurs de projets intéressés doivent envoyer leur dossier, par voie électronique,
au plus tard le 10 juillet 2023 à 12h,
au Bureau du Commerce et des Recherches immobilières de la DAE (qui travaille en partenariat
avec la Direction des Affaires Culturelles),
à l'adresse : DAE-AAP-Commerce@paris.fr

Dépôt des dossiers de candidature du 12 mai au 10 juillet 2023.

Jury de sélection : début septembre

Versement de l'aide : fin d'année



Merci



ECHANGE AVEC LES ENTREPRISES

Commerces et services culturels indépendants : une aide financière pour réaliser des travaux d'accessibilité et/ou d'amélioration de la performance énergétique dans votre local professionnel

Questions posées / réponses apportées

Les entreprises, qui choisissent un équipement pour réduire leur facture énergétique doivent-elles le choisir sur la liste des équipements aux normes écologiques présentée sur le site du ministère de l'écologie ? La Région Île-de-France qui a, elle aussi, proposé une aide financière, demandait que les équipements retenus figurent sur cette liste.

- Non, nous n'imposons pas un catalogue de références techniques par rapport aux performances énergétiques annoncées. Notre principe est de comprendre la démarche de l'entreprise.

Je pense que je ne vais pas concourir à cet appel à projet car je n'ai absolument pas pu trouver d'entreprises qui pouvaient expertiser mon besoin et y répondre : problèmes de chaleur, de ventilation (afin que le local puisse être ventilé naturellement, la nuit notamment), refaire tout l'éclairage. C'est assez compliqué de trouver les compétences qui puissent m'aider là-dessus. J'ai pu faire des devis pour un store, ou ce genre de choses, mais cela ne va pas assez loin.

- Même si votre dossier est de petite ambition, je vous invite à candidater. C'est une marque d'intérêt par rapport à cet appel à projets et un besoin exprimé.
- Nous pouvons vous aider à vous orienter vers des prestataires en nous référant à d'anciens dossiers.
- Sur le site du ministère de l'écologie, vous avez la liste des équipements aux normes écologiques. Ainsi, vis-à-vis d'un artisan, vous savez quel type d'équipement il vous faut. Il existe aussi des annuaires de prestataires labellisés.

Commerces et services culturels indépendants : une aide financière pour réaliser des travaux d'accessibilité et/ou d'amélioration de la performance énergétique dans votre local professionnel

Questions posées / réponses apportées

Notre projet se place dans le volet 2 des performances énergétiques. Nous souhaitons changer la chaudière et déposer tous les radiateurs afin d'installer un système de chauffage qui soit plus aux normes et beaucoup moins énergivore. Est-ce que nous rentrons dans les critères ?

- Nous avons une compétence sur l'immobilier d'entreprise à différencier du mobilier d'entreprise. Si l'installation fait partie des murs, il faut souvent réaménager le système d'installation. J'aurais donc tendance à vous dire que « oui, le projet est éligible et recevable ». Par ailleurs, cela donne de la valeur au patrimoine immobilier. Je vous encourage à bien expliquer votre démarche et ses effets.

Mon bailleur social est censé améliorer l'accessibilité de la librairie depuis des mois, voire des années, mais rien ne se passe. Quelle doit être ma position ? J'avance de mon côté car il y a une véritable gêne vis-à-vis de nos clients ou bien j'attends que mon bailleur aille au bout de la démarche ?

- Il est quand même ennuyeux que votre bailleur ne donne pas suite.
- Le principe est d'essayer d'équilibrer ce qui est à la charge des locataires et à la charge du bailleur. La conclusion est que sur un certain nombre de sujets dans l'appel à projets, le bailleur peut agir mais pas forcément.
- Il n'est alors pas illogique que des locataires candidatent à l'appel à projets même si cela arrange bien entendu le bailleur qui engagera moins de frais.

Commerces et services culturels indépendants : une aide financière pour réaliser des travaux d'accessibilité et/ou d'amélioration de la performance énergétique dans votre local professionnel

Questions posées / réponses apportées

Nous avons 2 magasins avec de très grandes vitrines et cela devient parfois compliqué de travailler pour les équipes quand il fait chaud. La question de la climatisation se pose. L'idée était d'éviter à tout prix la « clim » mais j'entends qu'il y aurait peut-être des « clim » vertueuses. Que préconisez-vous ?

- Effectivement, la « clim » n'est pas forcément évitable. Les recommandations au niveau national en termes de sobriété en été, orientent vers 26 degrés maximum. Il n'y a pas de solution miracle.

J'ai fait passer des storistes qui confirment une possibilité de faire baisser la chaleur de 7 à 8° dans la boutique. C'est une énorme différence qui vaudrait la peine de mettre des stores. Je regarderai pour autant attentivement les documents que vous nous enverrez sur les climatisations possibles.

Nous sommes 1 société avec 2 boutiques. Peut-on envoyer 2 dossiers ? Ou uniquement un dossier par société ?

- Vous pouvez candidater pour les deux boutiques.

Est-ce qu'un mur végétalisé peut entrer dans le spectre de l'appel à projets ? Un mur végétalisé sur le haut de la vitrine permettrait d'avoir un effet bénéfique et est sensiblement moins cher.

- Oui, c'est une proposition retenue dans l'appel à projets et tout à fait « entendable ». Il faut voir également sa faisabilité.